

NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE EXCLUSIFS

AXA FRANCE

EI- LEMAITRE, JOMBART

825 RUE LOUIS DUSSART

BP 57

62702 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX

☎ 03 21 53 25 32

@ agence.lemaitrejombart@axa.fr

N° ORIAS 07 013 457,20 003 443

orias.fr

VOTRE CONTACT SINISTRE

☎ 09 70 82 03 40



Assurance et Banque

COQUART EU
10T RUE WATHIEUMETZ
62130 ST MICHEL SUR TERNOISE

LE 24 AVRIL 2026

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat

Auto Entreprise

0000010608362404

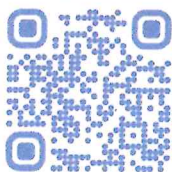
À effet du 01/01/2026

Votre immatriculation

FY-872-RM

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
espacecliententreprises.axa.fr



CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE de votre RENAULT TWINGO FY-872-RM



Chère Madame, cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre votre carte internationale d'assurance automobile, aussi appelée International Motor Insurance Card (IMIC). Elle est valable du 24 avril 2026 au 1 février 2027.

Celle-ci vous permet de circuler dans les pays étrangers listés sur axa.fr/assurance-auto/rouler-a-etranger.html.

Ce document doit être imprimé et conservé avec les papiers du véhicule. Il vous sera demandé lors des contrôles aux frontières.

Avec toute notre attention,

Pour l'assureur, par délégation
Vos Agents Généraux AXA France



1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. EMISSION AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS	
3. VALABLE DU Jour Mois Année 24 04 2026 AU Jour Mois Année 01 02 2027 (Ces deux dates comprises)		4. Code pays / Code assureur / Numéro 10608362404 F943	
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) n° du châssis ou n° du moteur FY-872-RM		6. Catégorie*	7. marque du véhicule RENAULT
8. VALIDITÉ TERRITORIALE : Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire consulter www.cobx.org). Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.			
A GR NL	B H P	BG HR PL	CY(**) I RO S
D IS SK	DK L SLO	E LT CH	EST LV AL
F M AZ(**)	FIN N	SRB(**)	TN TR
BIH	BY	SR	MA MD MK MNE
UA	UK		

(**) La couverture d'assurance fournie pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://gc-territorial-validity.cobx.org>

9. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule). COQUART EU 10T RUE WATHIEUMETZ 62130 ST MICHEL SUR TERNOISE	
10. Cette carte a été délivrée par AXA France IARD 313 TERRASSES DE L'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX	11. Signature de l'assureur

Bris de glace par téléphone, au 09 70 82 00 18

Déclarer un sinistre par téléphone, au 09 70 82 03 40

(*) Catégorie de véhicule (code) :

A. AUTOMOBILE B. MOTOCYCLE C. CAMION OU TRACTEUR D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE
E. AUTOBUS OU AUTOCAR F. REMORQUE G. AUTRES

103752-2604-24